



HORAIRES INTERNAT

- **06 h 45** : réveil des filles par une surveillante ou la responsable par un « bonjour », pas de réveil avant pour la quiétude des autres pensionnaires. En raison des services d'externat, l'obligation du lever est maintenue même si les cours ne commencent pas à la première heure de la matinée.
- **06 h 45 à 07 h 25** : temps de préparation pour la journée de classe.
- **07 h 30** : fermeture de l'internat.
- **07 h 00 à 08 h 00** : petit déjeuner servi au self.
- **15 h 40** : goûte servi au self.
- **17 h 30** : ouverture de l'internat et pointage obligatoire de chacune dès son arrivée (signaler à la surveillante qu'on est bien présente).
- **18 h 00** : 1^{ère} heure d'étude en salle d'étude pour les collégiennes, 2ndes et le dortoir et en chambre pour les autres avec téléphone posé.
- **19 h 00 à 20 h 00** : temps de repas au self (internat fermé de 19h à 19h30).
- **20 h 00** : 2^{ème} heure d'étude dans les mêmes conditions que pour la précédente.
- **21 h 00 à 22 h 00** : temps libre.
- **22 h 00** : chacune pose son téléphone pour la nuit à l'endroit indiqué et couloir éteints ainsi que la lumière principale des chambres.
- **22 h 30** : extinction de toutes les lumières.

Spécificité du Mercredi après-midi :

- ◆ Ouverture de l'internat à 13 h 30 pointage de chacune (signaler à la surveillante qu'on est bien présente)
- ◆ Sortie permise pour les 1ères et terminales sur autorisation des parents jusqu'à 17 h 30
Dès le retour à l'internat chaque élève doit en avvertir la surveillante !

Sorties exceptionnelles pour rendez-vous médicaux et familiaux en semaine avec demande écrite des parents au moins 24 h 00 à l'avance

3 horaires de retour possibles :

- 19 h 00 : pour le repas
- 20 h 00 : à la fin du repas mais avec possibilité de se restaurer
- 21 h 00 : sans possibilité de se restaurer